

La présente décision
affichée le 10 décembre 2021
et transmise au représentant de l'État le 9 décembre 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le lundi 6 décembre à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau, Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 29 novembre 2021

Présents : (17)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Mohamed MOULAY

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Didier TARQUIS, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN,
Pierre SOLON, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jocelyn
GARCONNET

Absents : (37)

Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER, Guillaume
PELTIER, Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU,
Malik BENAKCHA, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE,
Thibaut BOURGET, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Jean-Claude
OMONT, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY,
Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry
BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Delphine BENASSY à Mohamed MOULAY

Guillaume CREPIN à Mohamed MOULAY

Sylvie GINER à Bernard PILLEFER

Catherine LHERITIER à Bernard PILLEFER

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Roger LEROY

Jean-François CRON à Martine TARTARIN

Daniel SANS-CHAGRIN à Philippe BEHAEGEL

Thierry BRUNET à Philippe BEHAEGEL

Pour : 26 (50 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération n°3 : Évolution de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et
d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des
départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire**

Il a été voté, lors du Conseil syndical du 25 février 2021, une grille tarifaire applicable aux gestionnaires de sites touristiques pour la fourniture d'un service public. Ce service consiste à fournir un accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

Le titulaire du marché d'équipement wifi des sites, la société QOS Telecom, a informé le Syndicat de la fin prochaine de la commercialisation de certains modèles de bornes extérieures et intérieures, au profit de nouveaux modèles de bornes à la norme wifi 6. Ces derniers améliorent le nombre simultanément de connexions et leur rapidité.

Afin de prendre en compte cette évolution et d'accompagner la fin de commercialisation des bornes de norme wifi 5, les tarifs suivants seront ajoutés à la grille tarifaire :

- borne intérieur Wifi 6 d'un montant de 492,03 € HT,
- borne extérieure Wifi 6 d'un montant de 623 € HT,
- borne extérieure Wifi 6 et port USB d'un montant de 748 € HT,
- Surbox premium Wifi 6 d'un montant de 233 € HT.

Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, son article L.1425-1.I alinéas 7 et 8,

Vu l'appel à manifestation d'intentions publié au BOAMP et sur le site internet du Syndicat le 15 juin 2018 ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques, consistant principalement dans la fourniture au public et notamment des touristes d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2018 constatant l'insuffisance de l'initiative privée propre à satisfaire les besoins des utilisateurs finals, consistant notamment dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 19 décembre 2018, en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 et 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, relative à la mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,

Vu la délibération en date du 4 juin 2019, du 9 octobre 2019, du 25 février 2021 portant sur l'approbation de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,

Considérant que l'organe délibérant du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique est compétent pour instaurer et fixer les prix des prestations nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi,

DÉCIDE

Article 1 : La nouvelle grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service public industriel et commercial d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire est approuvée :

Etudes	Prix HT
Forfait 1 jour	1 054,71 €
Forfait 1/2 journée	562,40 €
Etude pour la configuration d'un site déjà équipé	175,00 €
Installation du matériel nécessaire à la fourniture du service	Prix HT
Borne intérieure (wifi 5)	407,19 €
Borne intérieure Haute densité (wifi 5)	508,94 €
Borne intérieure (wifi 6)	492,03 €
Borne extérieure (wifi 5)	575,19 €
Borne extérieure (Wifi 6)	623,00 €
Borne extérieure Wifi 6 et port USB	748,00 €
Surbox premium (wifi 5)	210,00 €
Surbox premium (Wifi 6)	233,00 €
Répéteur surbox PREMIUM	232,05 €
Répéteur Surbox	99,63 €
1/2 Pont radio	1 050,15 €
Routeur pour site équipé	142,58 €
Commutateur Ethernet 8 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	168,75 €
Commutateur Ethernet 16 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	406,25 €
Commutateur Ethernet 24 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	406,25 €
Onduleur 500 VA - Line Interactive - Redémarrage automatique	247,74 €
Onduleur 1000 VA - Line Interactive - Redémarrage automatique	539,61 €
Système pour alimentation semi-permanente en énergie	2 631,50 €
Système pour alimentation solaire en énergie	3 325,00 €
Fourniture mât 3 mètres	214,29 €
Fourniture mât 4 mètres	321,43 €

Gaine ICTA Ø 40 (par ml)	2,86 €
Pied terrasse H 850MM GALVA	128,48 €
Matériel et câblages par borne (hors Pont radio)	130,00 €
Mise en peinture d'une borne (forfait/borne)	71,43 €
Prestation d'intégration paysagère	350,00 €
Camion nacelle	213,67 €
Installation d'un site (par jour/homme)	608,87 €
Service	Prix HT
Maintenance, garantie, assistance, traitements juridiques par borne et par an	79,52 €
Maintenance, garantie, assistance, traitements juridiques par surbox PREMIUM et par an	67,94 €
Maintenance, garantie, assistance, traitements juridiques par site déjà équipé et par an	65,36 €
Accès au service (par borne)/annuel	12,00 €
Collecte et analyse de données (par borne) / annuel	12,00 €
Surbox contrat 3 ans/ annuel	80,00 €
Surbox (à partir de la 4ème année) / annuel	50,00 €
Maintenance 1/2 Pont Radio par an	49,93 €
Extension de Garanties /Système pour alimentation semi-permanente en énergie - Pour une année supplémentaire	526,30 €
Extension de Garantie /Système pour alimentation solaire en énergie - Pour une année supplémentaire	665,00 €
Solution événementielle	Prix HT
Dispositif Évènementiel complet intérieur/extérieur HAUTE DENSITÉ	4 028,18 €
Routeur 4G	392,86 €
Mât 3m autoporté sur dalle	885,72 €
Forfait Formation / Transfert de Compétences pour Dispositif Évènementiel	1 500,00 €
Forfait Ponctuel - Déploiement, Gestion et Exploitation du Dispositif Évènementiel - par jour d'intervention	700,00 €

Article 2 : La nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the text 'Le Président,' and 'Bernard PILLEFER'.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

